



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

comptes courants

Question écrite n° 117533

Texte de la question

M. Dominique Dord appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions dans lesquelles sont aujourd'hui délivrées les procurations sur des comptes bancaires au profit d'un tiers. En effet, même si la réponse à la question écrite n° 80836 se veut précise et détaillée, il souhaite néanmoins insister sur le fait qu'avec le vieillissement de la population de plus en plus de situations de ce type vont voir le jour. Par conséquent, il serait opportun, contrairement à la réponse publiée au Journal officiel, de durcir le dispositif sur l'accord pour des procurations et sur le contrôle par les banques des bénéficiaires d'une procuration sur les comptes de personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117533

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1176